

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 11 juillet 2019 Marson

Titulaires présents : Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN Raymond LAPIÉ, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Carole CHOSROES par Hubert ARROUART (pouvoir), Catherine PANNET par Evelyne MOINEAU (pouvoir), François SCHUESTER par Catherine JULLIEN (pouvoir).

Absents : Gilles ADNET (excusé), Bernard COUSIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND (excusé), Fabrice REVELLI.

Soit 39 votants.

Suppléants présents : Jean-Claude FARON, Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD, Claudy MATHIEU, Danièle MICHEL, Dominique MILLON, Luc MILLON, Andrée VIART.

Suppléants absents : Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Odile CAQUE, Marie-Ange GRUÉ (excusée), Daniel HERBILLON (excusé), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Martine MENISSIER (excusée), Eric MERCIER (excusé), Florence PERARDEL, Muriel RENAULT (excusée), Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN.

Secrétaire de séance : Catherine DÉTHUNE

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Le Président présente les membres excusés, les pouvoirs et donne lecture de l'ordre du jour.

Adoption du PV du 23 mai

M. Luc Millon était bien présent à la plénière du 23 mai.

Cette correction apportée, le PV est adopté à l'unanimité.

I. Présentation Madame Sauvage – RISKPART

Risk Partenaires, cabinet de conseil en audit d'assurances et gestion des risques, propose de réaliser un groupement de commande à l'échelle de la CCMC afin d'améliorer la couverture assurantielle de l'ensemble des collectivités et d'optimiser les budgets assurance.

La mission s'articulerait de la façon suivante :

- Définition des besoins, diagnostic technique pour chaque collectivité.
- Élaboration du dossier de consultation des entreprises.
- Analyse des offres des candidats.
- Assistance dans le choix de la couverture assurantielle.
- Vérification des contrats.

Rémunération du consultant : la CCMC en tant que pilote du groupement de commandes pour ses collectivités prendrait à sa charge la part fixe : 900 €.

Le cabinet se rémunère ensuite en prélevant 50 % des économies réalisées par chaque collectivité la première année.

La consultation pourrait être lancée au 01/01/2020 pour une prise d'effet au 01/01/2021, le temps pour chaque collectivité de dénoncer les contrats en cours.

Chaque collectivité doit réfléchir de son côté à l'opportunité d'adhérer à un tel groupement.

2020, année d'élections municipales est-elle judicieuse.

Le sujet sera débattu en plénière dans le courant du dernier trimestre 2019.

II. INSTITUTIONNEL

1. Répartition des sièges conseil communautaire 2020

Le code général des collectivités territoriales prévoit que les EPCI à fiscalité propre décident avant le 31 août de l'année précédant le renouvellement général (31 août 2019), du nombre total et de la répartition des sièges par commune, de leur futur conseil communautaire.

La CCMC a opté pour la répartition de droit commun, fonction de la population municipale connue en janvier 2019.

Le nombre de sièges est fonction de la population municipale connue en janvier 2019. 26 sièges sont à pourvoir.

Les seuls changements concerneront la commune de Saint-Germain-la-Ville qui gagne 1 siège et la commune de Courtisols qui en perd un. Chaque commune membre est représentée.

Répartition adoptée à l'unanimité.

III. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

2. Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit sur 7 départements du Grand Est (Losange)

La région assurera le préfinancement intégral de la contribution, soient 222.31 M € en sa qualité de maître d'ouvrage et supportera également les frais de portage et financiers inhérents, soit 25 M €.

La participation forfaitaire des EPCI au projet a été arrêtée selon un principe de péréquation, avec un montant forfaitaire de 100 € par prise téléphonique recensée, soit 454 800 € (0,18 % de la contribution publique totale).

Cette contribution sera versée à la Région par appels de fonds annuels, à raison d'un lissage sur les 5 années de travaux, soit 20 % par an, à partir de l'exercice budgétaire 2019.

Le calendrier de déploiement doit être ajusté. Il sera communiqué ultérieurement.

Le Président est autorisé à signer à l'unanimité.

IV. URBANISME

3. Conférence intercommunale des maires

La CCMC s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La conférence avait pour but de rappeler la démarche. L'objectif est de travailler sur les diagnostics des 28 communes avant les élections. Le Président rappelle que la présence des maires est primordiale tout au long de la procédure.

4. Approbation du PLU d'Omey : vote du conseil communautaire : unanimité

5. Arrêt projet de PLU d'Écurey sur Coole : vote du conseil communautaire : unanimité

6. Modification du règlement du PLU de Saint-Germain-la-Ville

L'agrandissement de la maison de retraite de Saint-Germain-la-Ville implique le dépôt d'un permis de construire. Le PPRI impose au maître d'œuvre de relever la cote à l'égout des toits de 80 cm en raison de la hauteur d'implantation du rez-de-chaussée.

Lancement de la procédure de modification simplifiée adoptée à l'unanimité

V. LOGEMENT

7. OPAH : comité technique n° 17 du 24 mai 2019

39 460 € de subventions ont été votées ; elles concernent le secteur de Suippes. Ce sont en majorité des travaux d'économie d'énergie. Les travaux lourds restent à la marge.

VI. RESSOURCES HUMAINES

8. Remboursement des frais kilométriques pour visite médicale dans le cadre professionnel

Il s'agit d'une régularisation ; ces frais n'ayant pas été envisagés dans la délibération initiale du 24/02/2014.

Vote du conseil communautaire : unanimité

9. Autorisation spéciale d'absence : jour de concours

Il s'agit d'une régularisation ; cet aménagement n'avait pas été envisagé dans la délibération du 25/02/2016.

Vote du conseil communautaire : unanimité

VII. ENVIRONNEMENT

10. Autorisation lancement marché ANC territoire CCMC

Le contrôle des ANC doit avoir lieu tous les 6 ans. Le cabinet Laurent Bernard accompagnera la CCMC dans la procédure de lancement du marché.

Vote du conseil communautaire : unanimité

VIII. FINANCES

11. DM budget général

✓ OGEC Sainte Marie

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative afin de régler la subvention pour l'OGEC Sainte Marie à Courtisols d'un montant de 43 138 €.

Vote du conseil communautaire : unanimité

✓ OUCHES DE CHEPPE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pourvoir verser une subvention d'équilibre sur le budget annexe des Ouches de Cheppe pour un montant de 246 743,61 €.

Vote du conseil communautaire : unanimité

✓ REMBOURSEMENT CAF « Expérimentation ados 2017 »

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative afin de rembourser à la CAF l'acompte de subvention versé pour l'action « Expérience ados 2017 » d'un montant de 1 710 €.

Vote du conseil communautaire : unanimité

12. DM. Budget annexe des Ouches de Cheppe

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'intégrer la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe des Ouches de Cheppe pour un montant de 246 743,61 €.

Vote du conseil communautaire : unanimité

13. DM SPANC

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe SPANC afin de passer les écritures de transfert de résultat suite à l'éclatement du budget initial Assainissement Vesle :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
042 - 678	- 41 361,12	040-28184	+ 30,00
042 - 6811	+10,00		
67 - 678	+ 41 361,12		

Vote du conseil communautaire : unanimité

14. DM Assainissement collectif Courtisols

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe Assainissement Collectif Courtisols afin de passer les écritures de transfert de résultat suite à l'éclatement du budget initial Assainissement Vesle :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Article	Montant
042-778	- 340 300,89
77-778	+ 340 300,89

Vote du conseil communautaire : unanimité

15. DM eau potable Vesle

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe Eau potable Vesle afin de passer des écritures au chapitre 011.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
011 - 6226	+ 211,00
011 - 617	+ 1 100,00

Vote du conseil communautaire : unanimité

16. Subvention OPAH (fonds commun et suivi animation)

Monsieur le Président a besoin de l'autorisation du conseil pour demander toutes les subventions possibles Pour le suivi-animation de l'OPAH.

Vote du conseil communautaire : unanimité

17. FPIC

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

	PRÉLÈVEMENT	REVERSEMENT	SOLDE FPIC
Part EPCI	-266 081	16 890	-249 191
Part communes membres	-232 929	15 528	-217 401
TOTAL	-499 010	32 418	-466 592

IX. SCOLAIRE

18. Convention cadre de forfait intercommunal Ecole Sainte Marie Courtisols : établissement privé sous contrat d'association

Cette convention conclue pour 3 ans, a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte Marie. La contribution de notre collectivité est au plus égale au produit du nombre d'élèves de l'EPCI scolarisés dans cet établissement par le montant moyen de la dépense de fonctionnement constatée pour les classes primaires publiques situées sur le territoire de la CCMC.

Chaque année, un représentant de la CCMC, désigné par le conseil communautaire participera à la réunion du conseil d'administration.

Le président est autorisé à signer la convention à l'unanimité.

X. QUESTIONS DIVERSES

- Motion de soutien aux actions du SIEM : Une nouvelle organisation territoriale de l'énergie visant à remanier le fonctionnement actuel des syndicats d'énergie est en discussion au parlement. Cette nouvelle restructuration privilégierait l'éclatement des syndicats en redonnant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) aux intercommunalités à fiscalité propre.

Lors de son comité syndical de juin dernier, les membres du SIEM ont délibéré sur une motion relative au maintien de l'organisation territoriale de la compétence AODE. Chaque collectivité membre du SIEM est invitée à soutenir cette motion.

- C. Déthune demande quelle a été la contribution de la CCMC au tour de France : des maillots, distribués aux villages de la CCMC traversés par le tour et des banderoles destinées à plusieurs manifestations ont été achetées.
- D. Appert s'interroge sur le tarif appliqué à la CCMC pour son stand sur la foire exposition. M. Arrouart procèdera à des vérifications et tiendra les membres du conseil informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.